

Préparation en cas d'urgence

Usine de liquéfaction, stockage
et regazéification (ULSR) d'Énergir



L'usine LSR d'Énergir

L'usine LSR d'Énergir effectue la liquéfaction, le stockage et la regazéification de gaz naturel. Cette installation permet à Énergir de liquéfier et de conserver le gaz naturel pendant les périodes plus chaudes de l'année afin de pourvoir à la hausse de la demande québécoise, quand la température se fait plus froide durant l'hiver.

De plus, le gaz naturel liquéfié (GNL) est utilisé par des industries éloignées du réseau gazier comme source d'énergie. Il est également utilisé comme carburant dans le transport routier et maritime. Dans les deux cas, cette utilisation du gaz naturel permet de réduire l'utilisation des produits pétroliers et ainsi de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, tout en réduisant la facture énergétique des clients. Des camions-citernes de GNL circulent entre l'usine LSR et divers points de livraison au Québec, en Ontario et aux États-Unis.

Le gaz naturel liquéfié (GNL)

Lorsque refroidi à -160°C , le gaz naturel passe de l'état gazeux à l'état liquide. Une fois liquéfié, le GNL devient 600 fois moins volumineux qu'à l'état gazeux, un avantage indéniable pour son transport et son entreposage. Comme le gaz naturel, il est constitué de plus de 95 % de méthane (CH_4) et contient aussi d'autres gaz comme de l'éthane, de l'azote et du dioxyde de carbone.

D'autres matières dangereuses assujetties au Règlement sur les urgences environnementales sont également présentes à l'usine LSR. L'éthylène, le pentane, l'isobutane et le propane servent au procédé de refroidissement du gaz naturel.



Engagement en matière d'environnement, de santé et sécurité et de prévention

Le respect et la protection de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail se situent au cœur de la stratégie d'entreprise d'Énergir. Cet engagement s'inscrit dans sa vision du développement durable, au bénéfice de l'ensemble de ses employés, de sa clientèle et des collectivités qu'elle dessert, de ses entrepreneurs, de ses fournisseurs et du public en général.

Dans le cadre des activités à l'usine LSR, Énergir a mis en place plusieurs démarches afin d'accroître la sensibilisation à la santé et sécurité et à la prévention des risques auprès de ses employés et de la communauté environnante :

- Minutes de santé et sécurité en début de rencontre;
- Programme de communication des risques;
- Simulations d'urgence;
- Engagement auprès d'organisations vouées à la sécurité industrielle dans l'est de Montréal telles que l'AIEM et le CMMI-Est;
- Mécanismes d'appels automatisés dans le rayon d'impact potentiel en cas d'incident.



Mesures mises en place pour la gestion des risques d'accidents industriels majeurs

La sécurité des employés et du public est primordiale chez Énergir. Au cours des années, des investissements et des efforts ont été déployés afin de maintenir et d'améliorer la sécurité des installations et des procédés.

Afin de prévenir les accidents, l'usine LSR dispose :

- D'un processus d'évaluation des risques afin de les identifier, de les gérer et de les prévenir;
- D'un centre de contrôle en service 24h/24, 7 j/7 géré par des opérateurs qualifiés et expérimentés pour la surveillance et le contrôle du procédé;
- D'installations en tous points conformes aux codes de sécurité en vigueur au Canada;
- De programmes d'inspections hebdomadaires;
- D'un programme annuel d'entretien préventif rigoureux;
- D'essais préventifs menés sur les équipements de sécurité reliés aux procédés de l'usine;
- D'un périmètre de sécurité clôturé et de barrières de sécurité physiques intégrées à l'environnement paysager du site;
- D'analyses de fiabilité et de détections de fissures des réservoirs au moyen d'ultrasons;
- D'un processus d'enquête d'incident pour prévenir la répétition de situations à risques;
- D'audits effectués régulièrement pour assurer que les systèmes de gestion des risques sont en place et sont mis en application.

Aussi, pour être en mesure d'intervenir efficacement en cas d'urgence, l'usine LSR dispose :

- De dispositifs de détection de fuite ou de surpression et d'écoulement;
- De bassins de rétention pouvant contenir un écoulement de gaz naturel liquéfié ou d'éthylène disposés autour des réservoirs;
- D'un sismographe, en cas de secousses sismiques, et d'un lien permanent avec le centre de contrôle du réseau d'Énergir;
- De générateurs de mousse;
- De systèmes avertisseurs d'incendie;
- D'un plan des mesures d'urgence conjointement élaboré avec les autorités concernées;
- D'un personnel sur place en tout temps;
- D'un réseau d'extinction d'incendie avec conduites et prises d'eau. Les réservoirs sont équipés de systèmes déluge;
- De matériel mobile et fixe pour la lutte contre les incendies;
- D'un programme de mises à l'essai bisannuelles des équipements de protection incendie;
- D'un plan d'intervention d'urgence conjoint avec les services d'urgence des communautés concernées en cas d'incident lors du transport de GNL.

De plus, une formation en mesures d'urgence est donnée aux employés (opérateurs, mécaniciens et chefs de service) qui sont aussi soumis à des exercices et des simulations en situation d'accident majeur.





Ce que vous devez savoir

Dans le cas peu probable d'un incident, vous pourriez entendre plus de bruit et remarquer la présence d'odeurs, de fumée, de flammes ou d'une possible explosion.

Les effets potentiels d'un incident pourraient engendrer des dommages matériels. Des problèmes de santé pourraient également être ressentis dans le cas d'un incident majeur tel que des brûlures à la suite d'une exposition prolongée à une radiation thermique d'un feu majeur, par exemple.



Procédure en cas d'accident

De manière générale, en cas d'accident industriel majeur :

- Les intervenants d'urgence **établiront les périmètres de sécurité** et prendront les mesures nécessaires pour **informer les citoyens** (porte-à-porte, SMS, appels téléphoniques, messages télé et radiodiffusés);
- Les intervenants d'urgence mettront en place leurs **plans d'intervention**.

Attention : En cas d'accident industriel majeur, vous pourriez recevoir, au moyen de notre système téléphonique d'urgence, un message automatisé qui vous informerait de la situation et vous indiquerait les consignes à suivre pour assurer votre sécurité.



Que devez-vous faire en cas d'accident ?

- **Appliquer les consignes** émises par les autorités;
- **Demeurer à l'affût** des communications émises afin de connaître l'évolution de la situation;
- **Ne pas fumer**, et éviter toute action risquant de produire une étincelle ou une flamme;
- **Évaluer** si vous et vos proches êtes en sécurité;
- **Rester regroupés** pour faciliter le travail des intervenants d'urgence;
- **Fermer** les portes, les fenêtres et l'entrée de gaz;
- **Évacuer** le secteur.



Ce qui est à éviter, sauf si la consigne reçue des autorités indique le contraire :

- **Vous approcher des lieux** de l'accident;
- **Aller chercher vos enfants** lorsqu'ils sont déjà sous l'encadrement d'une institution. Les consignes appropriées vous seront données en temps opportun quant aux moyens de vous remettre en contact avec eux;
- À moins d'une urgence, et pour libérer les lignes pour les secours, **éviter d'utiliser le téléphone**. En cas d'urgence seulement, ou si vous êtes témoin d'un événement suspect, **appeler le 9-1-1**.



Restez à l'affût

Abonnez-vous aux avis et alertes

montreal.ca/avis-et-alertes

Également, suivez l'information en temps réel sur la page Facebook de la Ville de Montréal et sur le compte

[Twitter@MTL_Ville](https://twitter.com/MTL_Ville)

En savoir plus

**Service des mesures d'urgence
et de la continuité des opérations**

1717, rue du Havre
Montréal (QC) H2K 2X3

514 598-3222 ou 1 800 361-4568

Mesures.urgence@energir.com

Pour plus d'informations sur les installations industrielles de l'est de Montréal et les risques associés :

- Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)
- Comité mixte municipal-industriel de l'Est de Montréal (CMMI-Est)